



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Fixation du linéaire de voirie de la commune de Pontivy pour l'année 2018

DEL-2018-117

Numéro de la délibération : 2018/117

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, voirie

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 10/12/2018

Date de convocation du conseil : 04/12/2018

Date d'affichage de la convocation : 04/12/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY, M. Michel JARNIGON par M. Hervé JESTIN, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. François-Denis MOUHAOU par Mme Christine LE STRAT, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN.

Étaient absents : Mme Annie GUILLEMOT, Mme Véronique RISSEL, M. Eddy RENAULT.

Fixation du linéaire de voirie de la commune de Pontivy pour l'année 2018

Rapport d'Alexandra LE NY

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code de la voirie routière (C.V.R.) et notamment son article L 131-4,

VU le code général de la propriété des personnes publiques (C.G.3.P) et notamment l'article L 3112-1,

VU le contournement de l'agglomération de Pontivy, qui a fait l'objet d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ouverte en Mairies de Pontivy, Neulliac, Malguénac et Cléguérec du 29 août au 30 septembre 2005,

VU l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de contournement de la RD 764 déviation de Pontivy en date du 31 juillet 2006, dont les effets ont été prorogés pour 5 ans à compter du 31 juillet 2011,

VU les aménagements effectués sur la RD 768, pour la mise à deux fois deux voies,

Considérant que ces travaux routiers induisent des modifications dans les flux de circulation et que certaines voies actuellement intégrées dans le domaine public routier départemental sont et seront transférées aux communes,

Du fait de l'intégration de 12,348 km de voiries départementales sur l'année 2018, et comme indiqué par le Procès Verbal de remise, notre voirie communale passe de :

- Voirie publique communale : 66,424 km à 78,772 km.
- Voirie privée communale : inchangé à 22,024 km

Soit un linéaire total de voiries publiques + privées communales de : 100,796 km

Vous trouverez en pièce jointe le procès verbal de remise de voies correspondant.

Nous vous proposons :

- De valider le linéaire de voirie 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 décembre 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**